

1

Avenue du Mont-Blanc

Restructuration de la voirie et intégration des modes actifs

Objectifs — Apaiser la circulation

- Identifier le centre-ville grâce à un revêtement différencié
 - Sécuriser et faciliter les cheminements des modes actifs
 - Gérer les enjeux de stationnement et de livraisons
 - Assurer une continuité cyclable le long de l'axe principal

Conceptions — Élargissement des trottoirs

- Réserve d'une emprise pour un horizon long terme
 - Insertion d'une piste cyclable bidirectionnelle
 - Piste cyclable bidirectionnelle

Porteur(s) envisagé(s) — Commune de Marnaz

Partenaires à associer — CD74

Mise en œuvre — Court terme (un à deux ans)

Coût estimatif — 2 000 000 € (hors parking souterrain)

Points critiques — Prévoir emprise supplémentaire en réserve foncière

- Assurer une forte rotation des places sur voirie
 - Empêchement physique du stationnement interdit
 - Carrefours plateaux possibles (pour réduire les vitesses)

Indicateurs de suivi — Comptages tous modes / Enquête stationnement

- #### — Mesure de la dynamique commerciale



The diagram illustrates the timeline for a project, spanning from 2025 to 2035. The timeline is divided into 12-year segments by vertical lines. The first segment (2025-2036) is blue, followed by green segments for 2036-2038 and 2038-2040. A grey bar at the bottom indicates the 'Études' (Studies) phase, which ends in 2026. A white bar indicates the 'Travaux' (Works) phase, which begins in 2026. A green bar indicates the 'Mise en service' (Commissioning) phase, which begins in 2027.

La proposition suivante intègre un réseau cyclable (vert) au niveau de la nouvelle place qui est désormais continu et bidirectionnel (3 mètres de largeur).

Les espaces piétonniers sont largement augmentés, les trottoirs sont bas et les bordures en biseau de manière à pacifier les circulations sur cet espace. Le stationnement proposé en bord de l'avenue du Mont-Blanc est en zone bleue 20 / 30 minutes max.

Les arrêts de bus sont gérés de manière identique à ce qui existe aujourd'hui.

Le carrefour à feux actuel disparaît au profit d'un stop.

Le revêtement sur l'avenue est différencié au niveau de la place, afin d'inciter à une réduction des vitesses.



Objectifs — Apaiser la circulation

- Réduire le trafic de shunt
- Sécuriser et faciliter les cheminements des modes actifs
- Permettre le stationnement à destination des commerces
- Assurer une continuité piétonne et cyclable dans le centre

Conceptions — Dévoiement de la voirie

- Mise à sens unique montant
- Aménagements cyclables et piétonniers
- Aménagement de voirie de qualité

Porteur(s) envisagé(s) — Commune de Marnaz

Partenaires à associer — Usines, CD74

Mise en œuvre — Court terme (un à deux ans)

Coût estimatif — 1 400 000 €* (rue de la Mairie + Avenue de la Libération + Parkings)

Points critiques — Sécurisation des carrefours (visibilité nécessaire)

- Giration de PL à conserver (+itinéraires vers usines)
- Mise en place d'éléments (préférentiellement bas et floraux), afin de prévenir le stationnement sauvage

Indicateurs de suivi — Comptages et mesures des vitesses

- Comptages modes actifs



2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		2033		2034		2035			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Études

Travaux

Mise en service

* Hors acquisition foncière et destruction

3

Giratoire de la Chapelle

Refonte du carrefour et du système viaire

Objectifs — Apaiser la circulation

- Réduire le trafic et la vitesse
- Sécuriser et faciliter les cheminements des piétons
- Augmenter l'attrait pour la chapelle
- Assurer une continuité cyclable au centre de Marnaz

Conceptions — Élargissement des trottoirs

- Acquisition et Destruction d'une maison
- Carrefour plateau

Porteur(s) envisagé(s) — Commune de Marnaz

Partenaires à associer — Usines

Mise en œuvre — Moyen terme (deux à cinq ans)

Coût estimatif — 300 000 € (carrefour de la Chapelle, hors acquisition/destruction)

Points critiques — Giration des PL

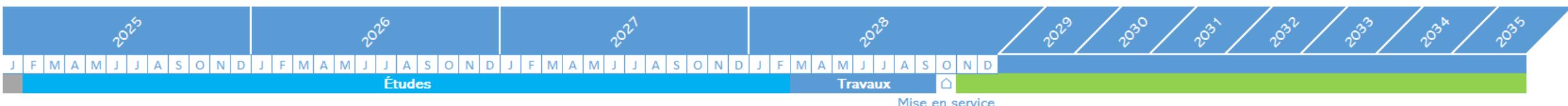
- Accès aux parkings depuis le sud du territoire
- Mise en place d'éléments (préférentiellement bas et floraux), afin de prévenir le stationnement sauvage

Indicateurs de suivi — Comptages et mesure des vitesses VL

- Comptages modes actifs



CDViA



Objectifs — Apaiser la circulation

- Améliorer les conditions de marche dans le centre-ville
- Sécuriser et séparer les déplacements à vélo
- Renforcer la rotation des véhicules en stationnement
- Réduire l'emprise réservée aux véhicules motorisés

Conceptions — Création d'un carrefour à feux

- Voies affectées pour chaque direction (branches O et N)
- Plateaux et baïonnettes pour les branches Ouest et Nord
- Continuité de la piste cyclable bidirectionnelle

Porteur(s) envisagé(s) — Commune de Marnaz**Partenaires à associer — CD74****Mise en œuvre — Court terme (un à deux ans)****Coût estimatif — 350 000 € (hors acquisition foncière et destruction)****Points critiques — Deux voies en entrée nécessaires (branches O et N)**

- Feux intelligents recommandés
- Assurer les girations des PL

Indicateurs de suivi — Comptages

- Relevé de fonctionnement
- Temps de parcours



5

Traitement des ouvrages

Assurer les continuités piétonnes et cycles

- Objectifs — Sécuriser et favoriser les déplacements piétons
 - Assurer la continuité des cheminements cyclables
 - Mettre en valeur le cours d'eau

- Conceptions — Création d'une passerelle légère au niveau de l'avenue du Mont-Blanc
 - Création d'une passerelle légère au niveau de la rue du Vieux Pont

Porteur(s) envisagé(s) — Commune de Marnaz

Partenaires à associer — CD74

Mise en œuvre — Très court terme (moins d'un an)

Coût estimatif — 150 000 € (Ouvrages et accès, hors acquisition foncière)

- Points critiques — Préférer les infrastructures légères (loi sur l'eau)
 - Largeur de 3 mètres minimum de préférence
 - Panneaux piétons prioritaires (éventuellement)

- Indicateurs de suivi — Comptages
 - Enquête de satisfaction



- Objectifs** — Renforcer la dynamique commerciale
- Diversifier les parts modales
 - Réduire la présence de véhicules ventouses

- Conceptions** — Mise en place de zones bleues à proximité des commerces
- Dispositif de surveillance du respect de la réglementation et de répression

- Porteur(s) envisagé(s)** — Commune de Marnaz
Mise en œuvre — Très court terme (moins d'un an)

- Points critiques**
- Possibilité de distribuer des disques via les commerces
 - Panneaux à implanter
 - Marquage au sol

- Indicateurs de suivi**
- Enquête de stationnement
 - Enquête de satisfaction
 - Chiffre d'affaires des commerçants

Concernant le stationnement, la commune souhaite s'orienter vers une démarche de gestion du stationnement au travers d'une zone bleue, ainsi que du stationnement de courte durée. L'objectif général est de renforcer la rotation du stationnement sur les secteurs centraux à proximité des commerces.

Le diagnostic réalisé à l'issue de l'enquête de stationnement a démontré que les taux de véhicules ventouses étaient trop élevés sur certains parkings, le long de l'avenue principale.

La mise en place d'une zone bleue doit donc permettre de réduire l'occupation de ces parkings en reportant les véhicules ventouses sur des parkings plus périphériques. Nous recommandons sa mise en œuvre dans un rayon de 150 mètres autour du carrefour entre la rue du stade et l'avenue du Mont-Blanc avec une durée maximale qui pourrait être de 1h30 ou 2h par exemple.

En façade des commerces, nous recommandons du stationnement très courte durée, 15 minutes par exemple, avec une signalisation horizontale spécifique.

La gestion du stationnement en zone bleue nécessite une vigilance toute particulière sur plusieurs aspects:

- Premièrement, le taux équipement en disque des véhicules est éloigné de 100%. La mise en place d'une telle mesure pourrait être accompagnée par la distribution ou vente de disque par les commerçants ou la mairie.
- Deuxièmement, le respect de la politique de stationnement nécessite un contrôle et une répression des mauvais comportements par les forces de l'ordre. Des opérations de contrôle quotidiennes peuvent être effectuées à la mise en œuvre de la mesure, durant 2 semaines, afin de procéder à une verbalisation pédagogique (pas d'amende, mais une lettre des forces de l'ordre laissée sur le pare-brise indiquant la date de début des contrôles effectifs). À l'issue de cette période qui pourra être étendue jusqu'à un mois, des contrôles hebdomadaires devront être effectués.